Kommission Gymnasium–Universität

Berne, le 6 juin 2023

Une analyse des interruptions et changements d'études basée sur des données concrètes

1. Situation

En 2019, la Confédération et la CDIP ont fixé l'objectif stratégique suivant: des mesures contribuant à réduire le nombre d'interruptions des études dans les universités sont définies.
Des études nationales et internationales indiquent que le risque d'interruption ou de changement d'études dépend de nombreux facteurs. Tout en maintenant des exigences de qualité élevées, il est important de s'assurer que le plus grand nombre possible d'étudiant·e·s obtiennent un diplôme dans les délais normalement impartis et que les interruptions d'études ne menant à aucun diplôme tertiaire et, en particulier, prenant place à un stade avancé des études, soient réduites autant que possible. Les mesures contre les interruptions d'études visent en priorité la transition entre les écoles de maturité gymnasiale et les hautes écoles universitaires. Elles concernent le renforcement de l'orientation universitaire et de carrière dans les gymnases, ainsi que la collaboration des hautes écoles universitaires et des gymnases en ce qui concerne le conseil et l'accompagnement des étudiant·e·s pendant et, surtout, au début de leurs études.

Le Rapport sur l'éducation 2023, p. 243, indique, dans les hautes écoles universitaires, un taux de 85% pour l'obtention d'un diplôme de bachelor jusqu'à huit ans après le début des études (76% dans les hautes écoles universitaires, 9% dans les HEP et HES), un taux qui peut être taxé de relativement bas: «Compte tenu de ce qui précède, une part substantielle des étudiantes et étudiants en université n'obtiennent aucun diplôme universitaire.» Concernant les mesures mises en œuvre, le Rapport mentionne: «Au cours des dernières années, différentes mesures ont été mises en œuvre dans le but d'augmenter le taux de réussite des études, par exemple une intensification de la préparation au choix des études, des journées d'information, des programmes de mentorat, des coachings, des auto-évaluations ou des cours de préparation. A ce jour, leur efficacité n'a pas encore été étudiée de façon systématique en Suisse ou les conclusions n'ont pas été publiées.»
De plus, le Rapport indique des solutions possibles pour réduire les interruptions d'études:

- Par exemple, la signature d'une convention d'objectifs relative au plan d'études recommandé pourrait augmenter la probabilité de réussir les examens prévus (étude allemande).
- Par ailleurs, l'effet positif des examens d'admissions et des restrictions est signalé, quoique les données s'avèrent peu fiables car, dans la majorité des

cas, la sélection pendant les études est réduite par rapport à d'autres disciplines.

Dans ce contexte, des prévisions de réussite académique. Le Rapport sur l'éducation renvoie ici au parcours scolaire préalable des étudiant·e·s, à leurs performances scolaires passées ainsi qu'à leur engagement (entre autres avec une étude du canton d'Argovie qui révèle une corrélation entre de bonnes notes de maturité et la probabilité de réussite académique). Si l'on inclut les données d'étude disponibles, la précision des prévisions augmente avec le nombre des semestres effectués (de 75% au début des études à plus de 80% après deux semestres).

2. Revendication de la CGU:

La CGU estime que des données importantes manquent encore pour permettre des conclusions valides et la définition de mesures appropriées. Il ne s'agit pas uniquement d'une lacune, comme le constate le Rapport sur l'éducation, mais en particulier d'un manque d'évaluation qualitative et quantitative des motifs entraînant une interruption ou un changement d'études. Elle demande donc explicitement une analyse des interruptions et changement d'études basée sur des données concrètes, tenant compte des points suivants:

1. Différenciation des interruptions (exclusions, changement d'études, interruption pour des raisons personnelles, moment de l'interruption)
2. Analyse des motifs
3. Analyse de l'efficacité des mesures mises en place
4. Analyse menée dans les trois types de hautes écoles (universités, HEP, HES)

La CGU est convaincue du fait qu'il sera possible, à l'avenir, de définir des mesures dans les écoles préparatoires (gymnases et écoles de culture générale) et dans les hautes écoles elles-mêmes, mesures qui contribueront de manière ciblée à une réduction des interruptions et des changements d'études. Les moyens disponibles pourront ainsi être efficacement investis et ceci constituera une contribution essentielle à des parcours académiques réguliers et à une réduction des échecs pour les étudiant·e·s. Par ailleurs, une meilleure compréhension des motifs d'interruption et de changement d'études devrait permettre de mettre en lumière les aspects positifs d'une nouvelle orientation ou d'un changement d'orientation, et de tenir compte de ceux-ci lors de l'analyse de cette problématique.

Adopté lors de la réunion de la CGU du 6 juni 2023